Communauté de Communes du Pont du Gard

APPEL A PROJETS

THÉMATIQUE CULTURE

« La mise en valeur du patrimoine par le biais du spectacle vivant et des arts graphiques sur le territoire de la Communauté de Communes du Pont du Gard »

du Pont du Gard

Préambule

La collectivité souhaite conforter le dynamisme culturel de son territoire. Dans le cadre de ses compétences, elle peut apporter ponctuellement son aide à des actions se déroulant sur son territoire.

Ainsi, les associations présentant des projets culturels contribuant à l'animation et à l'attractivité du territoire, en cohérence avec les objectifs de la politique communautaire, pourront être accompagnées dans la limite des critères établis.

Article 1 : Objet

Ce cahier des charges s'applique aux appels à projets d'ordre culturel adressés à la Communauté de Communes du Pont du Gard. Il en définit les critères d'éligibilités. Il est défini pour la période courant de juin 2019 à juin 2020.

Article 2 : Thématique

Culture :

La thématique choisie est : **« La mise en valeur du patrimoine par le biais du spectacle vivant et des arts graphiques sur le territoire de la communauté de communes du Pont du Gard ».**

Article 3 : Bénéficiaires

Peuvent prétendre à répondre, les associations du type loi 1901, qui ont fait l'objet d'une déclaration en préfecture.

Cet appel à projet a pour vocation de soutenir prioritairement des actions ponctuelles.

Ne sont pas éligible, les manifestations purement communales et les actions de type « animatoires » (fête de village, manifestation nationale, voyage culturel etc...).

Article 4 : Documents à fournir

L'appel à projet doit être constitué des éléments suivants :

- Une lettre de présentation motivant et décrivant le projet adressée à M. le Président de la CCPG.
- La fiche projet remplie

21 bis avenue du Pont du Gard 30210 Remoulins - Tél : 04.66.37.67.67 - www.cc-pontdugard.fr

- Les statuts de l'association
- Attestation d'assurance / responsabilité civile
- Le compte rendu de la dernière assemblée générale

La commission culture et sport examinant les propositions se réserve la possibilité d'exiger des pièces complémentaires si nécessaire.

Les éventuelles révisions de prix ne seront pas prises en compte si elles interviennent après instruction du dossier.

La participation financière de la collectivité est limitée suivant le budget alloué par la collectivité aux appels à projet et plafonnée en fonction de celui-ci.

Article 5 : Procédures de dépôt et d'instruction des dossiers

Date limite des dépôts : aau plus tard le 25 Avril 2019, pour une manifestation se déroulant en sur la période Juin 2019 à Juin 2020.

Instructions : Après examen par les services, les fiches projets seront soumises à l'avis de la commission culture et sport. Celle-ci examinera les projets au regard des critères et des objectifs de la politique (exposés ci-après), formulera un avis quant à l'attribution ou non de sa contribution, et proposera le montant correspondant (en fonction de l'enveloppe annuelle disponible et du budget de la manifestation). Ces propositions seront ensuite soumises au vote du conseil communautaire, seule autorité compétente.

Notification : Après la décision prise en conseil communautaire, un courrier de notification sera adressé à chaque association. En cas d'avis positif, les modalités de versement seront précisées.

Article 6 : Critères d'éligibilité

- Le dépôt d'une demande de subvention nécessite la présentation d'un dossier complet (les dossiers incomplets ne se seront pas pris en compte),
- Pour l'ensemble des projets, la cohérence entre ses objectifs et les moyens mis en œuvre sera évaluée,
- La qualité des bilans des éditions précédentes sera aussi étudiée.

Les dossiers seront examinés selon les critères suivants :

Porteur du projet :

- Association à but non lucratif,
- Bonne gestion de l'association sur les exercices précédents (attestations fournies : compte de résultat, bilan comptable, rapport d'activités).

Nature du projet : Actions et objectifs du projet clairement définis en lien avec la thématique annoncée se déroulant sur une ou plusieurs communes du territoire.

Dimension de l'action :

- Elargissement de l'offre culturelle déjà existante,
- Professionnalisme et qualification des intervenants.

du Pont du Gard
21 bis avenue du Pont du Gard 30210 Remoulins - Tél : 04.66.37.67.67 - www.cc-pontdugard.fr

Dimension territoriale :

- Projet par sa nature et/ou son importance présente une vocation intercommunale.
- Prise en compte des autres acteurs du territoire
- Le Projet ne doit pas interférer avec ceux portés par la collectivité ou déjà programmés sur le territoire.

Dimension sociale :

- Projet visant à rapprocher ou faire participer les différentes tranches d'âges de la population (caractère intergénérationnel)

Volet budgétaire :

- Budget prévisionnel équilibré et détaillé,
- Autofinancement,
- Modalités d'évaluation prévues par le porteur de projet.

Communication :

- Une communication significative doit être mise en œuvre autour de l'évènement : par voie d'affichage, flyers, diffusion à la presse locale, utilisation du mail et des réseaux sociaux.

La commission culture et sport procédera à l'examen des demandes qui lui seront soumises. Les projets soutenus seront prioritairement ceux remplissant le maximum de critères et objectifs parmi ceux présentés ci-dessus, en lien avec la politique culturelle communautaire.

Article 7 : Information du public

Toute association bénéficiaire devra faire paraitre le logo et/ou le nom de la CCPG sur l'ensemble de ses supports de communication, dans le respect de la charte graphique de celle-ci. Ces éléments seront soumis à l'approbation du service communication de la CCPG avant impression et diffusion.

Les projets soutenus pourront apparaitre sur le site internet, les réseaux sociaux ainsi que sur les panneaux lumineux de la CCPG.

L'association aura à sa charge la création et la diffusion de sa communication.

Article 8 : Versement

La subvention sera versée après la réalisation de la manifestation sur présentation des documents suivants :

- Bilan financier de la manifestation comprenant les justificatifs de paiement (facture des intervenants)
- Attestation du trésorier justifiant les comptes sincères et véritables,
- Visuels de communication,
- RIB.

La collectivité se réserve le droit de revoir le montant de la somme allouée :

- En cas d'annulation de la manifestation,
- Au cas où le bilan moral et financier montrerait des écarts importants par rapport aux objectifs présentés dans le dossier de demande de subvention.

La subvention ne peut être reversée à un tiers à l'issue de la manifestation.

du Pont du Gard
21 bis avenue du Pont du Gard 30210 Remoulins - Tél : 04.66.37.67.67 - www.cc-pontdugard.fr

Après examen des pièces demandées par la commission culture, le conseil communautaire demandera que la subvention soit reversée au Trésor public dans les cas suivant :

- Refus ou retard de communication de pièce permettant le contrôle de l'emploi des subventions,
- Somme non employée ou employée de façon non conforme à son objet.

La Communauté de Communes se réserve le droit de demander le reversement en partie ou en totalité de la somme en cas d'exécution insuffisante des obligations relatives à la présence du logo communautaire et à la promotion de l'évènement sur notre territoire.

Article 9 : Modalité de règlement

La Communauté de Communes se réserve le droit de modifier tout ou partie de ce cahier des charges. Elle en informera les acteurs concernés.

Article 10 : Diffusion

Le présent cahier des charges à caractère culturel est disponible sur demande adressée à la Communauté de Communes, ou téléchargeable sur son site internet.

du Pont du Gard
21 bis avenue du Pont du Gard 30210 Remoulins - Tél : 04.66.37.67.67 - www.cc-pontdugard.fr

Fiche de candidature

Nom du Projet : .....

Association

Nom de l'association : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Commune : .....

Tel : .....

Mail : .....

N° Préfecture : .....

N°SIRET : .....

Code APE : .....

N° de licence d'entrepreneur du spectacle : .....

Nombre de bénévoles : .....

Nombre de salariés : .....

Personne responsable du projet

Nom et prénom : .....

En qualité de : .....

Tel : .....

Mail : .....

Projet

- Descriptions du projet (10 lignes maximum) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

du Pont du Gard
21 bis avenue du Pont du Gard 30210 Remoulins - Tél : 04.66.37.67.67 - www.cc-pontdugard.fr

Fiche de candidature

- Le public visé/attendu

.....

.....

.....

- Le(s) lieu(x) envisagé(s) pour l'événement

.....

.....

.....

- La/les date(s) prévues

.....

.....

.....

- Les objectifs du projet en corrélation avec les critères demandés

.....

.....

.....

- Les moyens techniques et humains pour l'établissement du projet

.....

.....

.....

21 bis avenue du Pont du Gard 30210 Remoulins - Tél : 04.66.37.67.67 - www.cc-pontdugard.fr

Fiche de candidature

Budget équilibré de l'action

DEPENSES	COUTS € TTC	RECETTES	COUTS € TTC
Cachets		Billetterie	
Frais technique		Buvette	
Location Matériel		Sponsors	
Frais de déplacement		Subventions	
Hébergement		Montant sollicité auprès de la CCPG	
Restauration		Autofinancement	
Communication			
Droits d'auteur			
Frais généraux			
Frais administratifs			
Total Dépenses		**Total Recettes**	

Montant Sollicité auprès de la CCPG : .....€

Avez-vous déjà été subventionné ?

☐ Oui
☐ Non

Si oui, par quelle structure, depuis combien d'année et pour quel montant ?

.....
.....
.....
.....
.....

du Pont du Gard
21 bis avenue du Pont du Gard 30210 Remoulins - Tél : 04.66.37.67.67 - www.cc-pontdugard.fr

Fiche de candidature

Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e), ...(nom et prénom),

représentant(e) légal(e) de l'association, ...

.....

- certifie que l'association est régulièrement déclarée,
- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants,
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires,
- sollicite le versement d'un montant de : ..... € (euros),
- prend acte du fait qu'en cas de non-respect de ces règles, je m'expose au remboursement des sommes versées par la Communauté de Communes du Pont du Gard.

Fait, le ..... à .....

Signature

Pièces justificatives à fournir (obligatoire)

- La fiche de candidature complétée et signée.
- Une lettre de présentation motivant et décrivant le projet adressée à M. le Président de la CCPG.
- Les statuts en vigueur de votre association¸
- Attestation d'assurance / responsabilité civile
- Copie du certificat d'immatriculation au registre des associations¸
- La composition actuelle de votre bureau (président, secrétaire, trésorier,...) et des permanents de l'association et la liste des membres du Conseil d'Administration,
- Le compte rendu de la dernière assemblée générale
- Bilan financier et moral de l'année précédente.
- RIB.

Dossier à renvoyer soit par courrier : Communauté de Communes du Pont du Gard
Service Culture : 21 bis avenue du Pont du Gard – 30 210 Remoulins
Soit par mail : culture@cc-pontdugard.fr

Avant le 25/04/2019

du Pont du Gard
21 bis avenue du Pont du Gard 30210 Remoulins - Tél : 04.66.37.67.67 - www.cc-pontdugard.fr